



Sosh

Business Services



MOOD



CROSSCALL™

OUTDOOR MOBILE TECHNOLOGY

DU 15/06 AU 15/09/2020

VOTRE ACCESSOIRE X-LINK

100% REMBOURSÉ*

POUR L'ACHAT D'UN **SMARTPHONE CROSSCALL**



X-DOCK



X-CAR



X-POWER

MOBILES, SMARTPHONES & TABLETTES
ÉTANCHES ||| RÉSISTANTS ||| ENDURANTS

MARQUE FRANÇAISE

CROSSCALL.COM    

*Pour l'achat simultané d'un smartphone crosscall éligible et d'un X-CAR | X-DOCK | X-POWER. Offre limitée à 1 accessoire 100% remboursé. En cas d'achat multiple, le moins cher sera remboursé. Voir détail des conditions au verso.

Ne pas jeter sur la voie publique.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Pour recevoir votre remboursement :

1. Achetez (simultanément ou non simultanément) entre le 15/06 et le 15/09/2020 un smartphone CROSSCALL éligible et un accessoire X-LINK éligible dans une enseigne du réseau ORANGE, ORANGE BUSINESS SERVICES, MOOD, SOSH.FR (internet ou magasin) en France métropolitaine et dans les Départements et régions d'Outre Mer (DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). En cas d'achat non simultané, le délai entre les 2 factures ne pourra excéder 30 JOURS ouvrés.
2. Complétez lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après.
3. Constituez votre dossier dans une enveloppe :
 - Le bulletin de participation original dûment rempli.
 - La ou les copie(s) de/des facture(s) justificatif d'achat (ou ticket de caisse) de votre smartphone et accessoires CROSSCALL sur laquelle seront entourés le prix et date d'achat des produits visés par l'offre de remboursement.
 - Votre code-barre original (EAN) de votre smartphone découpé de l'emballage original
 - Votre code-barre original (EAN) de l'accessoire découpé de l'emballage original.
 - Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB) émanant d'une banque domiciliée en France métropolitaine/DROM
 - Votre extrait KBIS de moins de 3 mois pour les professionnels.
4. Envoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie, **dans les 15 jours ouvrés** pour les particuliers ou dans les 30 jours ouvrés pour les professionnels suivant la date de votre achat (ou dernier achat en cas d'achat non simultané) en magasin ou sur Internet (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante (**En cas d'achat non simultané, l'envoi doit obligatoirement se faire en une seule fois**) :

ADRESSE D'EXPÉDITION

TAKE OFF N°2338 - OFFRE CROSSCALL ORANGE 100% REMBOURSÉ
CS 50454 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier en lettre suivie.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération, service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (2338) dans l'objet de votre email.

Obligatoire Cochez ci-dessous les produits éligibles que vous avez achetés :

- | | | | |
|----------------|----------------------------------|---|--|
| SMARTPHONES : | <input type="checkbox"/> CORE-X3 | <input type="checkbox"/> ACTION-X3 | <input type="checkbox"/> TREKKER-X4 |
| | <input type="checkbox"/> CORE-M4 | <input type="checkbox"/> CORE-X4 | <input type="checkbox"/> CORE-T4 |
| ACCESSOIRES* : | <input type="checkbox"/> X-CAR | <input type="checkbox"/> X-POWER (V1 et V2) | <input type="checkbox"/> X-DOCK (V1 et V2) |

**Dans le cas où vous achetez plusieurs accessoires, le moins cher vous sera 100% remboursé.*

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

NUMÉRO TEL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

*En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat) et ce remboursement ne pourra excéder : X-POWER : 29,16 €HT/34,99 €TTC / X-POWER 2 : 33,32 €HT/39,9 €TTC / X-DOCK: 33,32€HT/39,99 €TTC / X-CAR: 41,66 €HT/49,99 €TTC. L'offre est limitée à 1 accessoire 100% remboursé. **Dans le cas où vous achetez plusieurs accessoires, le moins cher vous sera 100% remboursé.** L'offre est réservée exclusivement aux clients des enseignes du réseau ORANGE, ORANGE BUSINESS SERVICES, SOSH.FR et MOOD (internet ou magasin, particuliers et professionnels résidant en France métropolitaine et DROM et est limitée à une demande par foyer pour les particuliers (même nom, même prénom, même IBAN BIC) et 6 pour les professionnels (même N° de SIRET). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délégué de la part de CROSSCALL. Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par Crosscall ou son prestataire pour la gestion de l'opération et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par Crosscall pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf accord explicite et préalable du participant à l'opération et ne seront pas transférées en-dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Crosscall, 245, rue Paul Langevin - 13290 Aix-en-Provence, France (RCS Aix-en-Provence n° 518 706 890). **Seules les réclamations avec preuve d'envoi (lettre suivie ou RAR) et exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération pourront être étudiées.** DAS tête / corps / membres (W/kg) : ACTION-X3 : 0.805/1.465/3.222, CORE-X3 : 1.528/1.363/2.495, CORE-M4 : 0.72/1.32/ 2.55, CORE-T4 : -/1.43/2.305, CORE-X4 : 1.37/1.45/ 2.67, TREKKER-X4 : 1.426/1.451/2.804. Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle.